

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
29

en fonction :
29

Procuration :
3

Délégués présents :

Monique HANS
Norbert SCHICKEL
Angelo ROMANO
Jean CIOFI
François GAENTZHIRT
Bernard REINHEIMER
Denise BUHL
René SPENLE
Marie-Agnès SPENLE
Jean-Luc SCHOTT
Pierre DISCHINGER
Pascal LAEMMEL
Audrey LUTZ
Roland GIANTI
Carla BRUNETTI
J-François WOLLBRETT
Claude MULLER
Thierry BESSEY
Philippe GLORIAN
Heidi DEYBACH
Martin DIETRICH
Patricia EBERSOHL
J-François KABUCZ
Thierry MEYER
Aude ZOELLER

Délégués représentés

Sandrine SCHMITT
Camille LANDWERLIN
Pierre KLINGER

Délégués absents :

Philippe BRESCHBUHL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 juillet 2026 à 18 h 30

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Présidente de la CCVM

POINT 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L.21.21-15 du code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE NOMMER Madame Patricia EBERSHOL secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente, Denise BUHL



DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
29

en fonction :
29

Procuration :
3

Délégués présents :

Monique HANS
Norbert SCHICKEL
Angelo ROMANO
Jean CIOFI
François GAENTZHIRT
Bernard REINHEIMER
Denise BUHL
René SPENLE
Marie-Agnès SPENLE
Jean-Luc SCHOTT
Pierre DISCHINGER
Pascal LAEMMEL
Audrey LUTZ
Roland GIANI
Carla BRUNETTI
J-François WOLLBRETT
Claude MULLER
Thierry BESSEY
Philippe GLORIAN
Heidi DEYBACH
Martin DIETRICH
Patricia EBERSOHL
J-François KABUCZ
Thierry MEYER
Aude ZOELLER

Délégués représentés

Sandrine SCHMITT
Camille LANDWERLIN
Pierre KLINGER

Délégués absents :

Philippe BRESCHBUHL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 juillet 2026 à 18 h 30

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Présidente de la CCVM

**POINT 2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN
2026**

Le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2026, adressé à tous les délégués, est commenté par la Présidente.

Aucune observation n'étant formulée,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance publique du 23 juin 2026.



Pour extrait certifié conforme,
La Présidente, Denise BUHL

Délégués présents :

Monique HANS
Norbert SCHICKEL
Angelo ROMANO
Jean CIOFI
François GAENTZHIRT
Bernard REINHEIMER
Denise BUHL
René SPENLE
Marie-Agnès SPENLE
Jean-Luc SCHOTT
Pierre DISCHINGER
Pascal LAEMMEL
Audrey LUTZ
Roland GIANTI
Carla BRUNETTI
J-François WOLLBRETT
Claude MULLER
Thierry BESSEY
Philippe GLORIAN
Heidi DEYBACH
Martin DIETRICH
Patricia EBERSOHL
J-François KABUCZ
Thierry MEYER
Aude ZOELLER

Délégués représentés

Sandrine SCHMITT
Camille LANDWERLIN
Pierre KLINGER

Délégués absents :

Philippe BRESCHBUHL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 juillet 2026 à 18 h 30

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Présidente de la CCVM

POINT 5 – FINANCES

5.1. FINANCES – AVENANTS AUX MARCHES

5.1.1. FREQUENCE DES REVISIONS DE PRIX

Madame la Présidente expose que lors des événements géopolitiques au Proche-Orient, plusieurs prestataires de la Communauté de Communes ont fait part de leurs difficultés à supporter seul les impacts financiers sur les matières premières.

Concomitamment, une circulaire du premier ministre du 24 avril 2026 est venue rappeler les marges de manœuvre offertes aux collectivités territoriales, dans le respect de leur libre administration, en matière de commande publiques.

Après une analyse globale des marchés potentiellement concernés à savoir :

- Les marchés ayant un terme au-delà de 2027
- Les marchés impactés par la variation des matières premières (coût et difficulté d'approvisionnement)

Et compte tenu des aides économiques ponctuelles apportées par l'Etat, il est proposé d'adopter une approche globale de la situation et d'envisager une réponse qui aura pour finalité de préserver tant les intérêts des partenaires que ceux de la Communauté de Communes.

Les marchés concernés sont les suivants :

1/ L'ensemble des marchés relatifs à la collecte et au traitement des déchets :

- Fourniture d'équipement de pré-collecte des déchets : 5 lots (*fourniture de conteneurs de pré-collecte, d'abris-bac, de bac, de bio-seaux et de sachets biodéchets*)
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés : 5 lots (*Collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées en porte à porte et points de regroupement, collecte des recyclables secs hors verre en point d'apport volontaire, tri des recyclables secs hors verre, collecte du verre en point d'apport volontaire, collecte en point d'apport volontaire et traitement des biodéchets*).
- Gestion de la déchetterie : 10 lots (*Gardiennage-location et transport des bennes, transit du verre collecté en déchèterie, traitement du tout-venant non incinérable, valorisation des déchets inertes/gravats, valorisation des déchets verts, valorisation des déchets de bois, valorisation des déchets de plâtres, valorisation des déchets de ferrailles, valorisation des cartons, mise à disposition de contenant pour la déchèterie – transport des contenants vers les exutoires – démantèlement et valorisation des huisseries*).

2/ Le marché de fourniture de bois de chauffage

Pour l'ensemble de ces marchés, il est proposé de modifier la fréquence de la révision des prix et de la rendre trimestrielle.

Ces explications apportées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°8.1 du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2023 portant attribution des marchés de fournitures de pré collecte des déchets et notifiés comme suit :

- Lot 1 - Conteneur de pré-collecte : société ASTECH, 68390 SAUSHEIM, le 07/06/2023
- Lot 2 - Fourniture d'abris bac : société ASTECH, 68390 SAUSHEIM, le 07/06/2023
- Lot 3 - Fourniture de bac : société ESE, 71530 CRISSEY, le 09/06/2023
- Lot 4 - Fourniture de bio-seaux : société RECYBIO, 67120 MOLSHEIM, le 11/06/2023
- Lot 5 - Fourniture de sachet biodéchets : SEPRA, 42720 LA BENISSON DIEU, le 08/06/2023

Vu la délibération n°9.3 du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2023 portant attribution des marchés de collecte des déchets et notifiés comme suit :

- Lot1 - Collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées en porte à porte et points de regroupement : société Eco Déchet Environnement, 69007 LYON, puis SEPUR, 78850 THIVERVAL-GRIGNON le 25/10/2023
- Lot 2 - Collecte des recyclables secs hors verre en point d'apport volontaire : société SCHROLL, 67000 STRASBOURG, le 10/08/2023
- Lot 3 - Tri des recyclables secs hors verre : société SCHROLL, 67000 STRASBOURG, le 10/08/2023
- Lot 4 - Collecte du verre en point d'apport volontaire : société RECYCAL MINERIS, 67750 SCHERWILLER, le 31/08/2023
- Lot 5 - Collecte en point d'apport volontaire et traitement des biodéchets : société AGRIVALOR, 68560 HIRSINGUE, le 10/08/2023

Vu la délibération n°9.2 du Conseil Communautaire en date du 20 février 2024 portant attribution des marchés d'exploitation du centre de valorisation et notifiés comme suit :

- Lot 1 - Gardiennage, location et transport des bennes : société SUEZ RV NORD EST, 68000 COLMAR, le 20/03/2024
- Lot 2 - Transit du verre collecté en déchèterie : société RMB, 68750 BERGHEIM, le 21/03/2024
- Lot 3 - Traitement du tout-venant non incinérable : société RMB, 68750 BERGHEIM, le 21/03/2024
- Lot 4 - Valorisation des déchets inertes/gravats : société RMB, 68750 BERGHEIM, le 21/03/2024
- Lot 5 - Valorisation des déchets verts : société AGRIVALOR, 68560 HIRSINGUE, 20/03/2024
- Lot 6 - Valorisation des déchets de bois : société SCHROLL, 67000 STRASBOURG, le 20/03/2024
- Lot 7 - Valorisation des déchets de plâtres : société SCHROLL, 67000 STRASBOURG, le 20/03/2024
- Lot 8 - Valorisation des déchets de ferrailles : société RMB, 68750 BERGHEIM, le 21/03/2024
- Lot 9 - Valorisation des cartons : : société SCHROLL, 67000 STRASBOURG, le 20/03/2024
- Lot 10 - Mise à disposition de contenant pour la déchèterie /transport des contenants vers les exutoires / démantèlement et valorisation des huisseries : société SCHROLL, 67000 STRASBOURG, le 20/03/2024

Vu la délibération n°6.2 Conseil communautaire en date du 9 avril 2024 portant attribution du marché de fourniture de bois de chauffage à la société ONF ENERGIE et notifié le 06/05/2024 ;

Vu la circulaire du 24 avril 2026 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières.

Considérant les sollicitations de plusieurs prestataires ;

Considérant l'analyse de la situation et la volonté de préserver la qualité du service et les intérêts de la Communauté de Communes et de ses prestataires ;

Considérant les mesures ponctuelles de soutien apportées aux entreprises par l'Etat ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

DE CONCLURE un avenant visant à ramener la fréquence révision des prix trimestriellement (01/01, 01/04, 01/07 et 01/10) avec l'ensemble des titulaires des lots des marchés suivant :

- Fourniture d'équipement de pré-collecte des déchets (2023CCVM-D-08) :
 - o Lot 1 - Conteneur de pré-collecte : ASTECH
 - o Lot 2 - Fourniture d'abris bac : ASTECH
 - o Lot 3 - Fourniture de bac : ESE
 - o Lot 4 - Fourniture de bio-seaux : RECYBIO
 - o Lot 5 - Fourniture de sachet biodéchet : SEPRA
- Collecte et traitement des déchet ménager et assimilés (2023CCVM-D-17 et 17.2) :
 - o Lot1 - Collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées en porte à porte et points de regroupement : Eco Déchet Environnement puis SEPUR
 - o Lot 2 - Collecte des recyclables secs hors verre en point d'apport volontaire : SCHROLL
 - o Lot 3 - Tri des recyclables secs hors verre : SCHROLL
 - o Lot 4 - Collecte du verre en point d'apport volontaire : RECYCAL MINERIS
 - o Lot 5 - Collecte en point d'apport volontaire et traitement des biodéchets : AGRIVALOR
- Gestion de la déchetterie (2023CCVM-D-23)
 - o Lot 1 - Gardiennage, location et transport des bennes : SUEZ RV NORD EST
 - o Lot 2 - Transit du verre collecté en déchèterie : RMB
 - o Lot 3 - Traitement du tout-venant non incinérable : RMB
 - o Lot 4 - Valorisation des déchets inertes/gravats : RMB
 - o Lot 5 - Valorisation des déchets verts : AGRIVALOR
 - o Lot 6 - Valorisation des déchets de bois : SCHROLL
 - o Lot 7 - Valorisation des déchets de plâtres : SCHROLL
 - o Lot 8 - Valorisation des déchets de ferrailles : RMB
 - o Lot 9 - Valorisation des cartons : : société SCHROLL,
 - o Lot 10 - Mise à disposition de contenant pour la déchèterie /transport des contenants vers les exutoires / démantèlement et valorisation des huisseries : société SCHROLL,
- Fourniture de bois de chauffage (2025CCVM-B-02) : ONF ENERGIE

D'AUTORISER Madame la Présidente à signer les avenants et réaliser toutes les formalités utiles.



Pour extrait certifié conforme,
La Présidente, Denise BUHL

Délégués présents :

Monique HANS
Norbert SCHICKEL
Angelo ROMANO
Jean CIOFI
François GAENTZHIRT
Bernard REINHEIMER
Denise BUHL
René SPENLE
Marie-Agnès SPENLE
Jean-Luc SCHOTT
Pierre DISCHINGER
Pascal LAEMMEL
Audrey LUTZ
Roland GIANTI
Carla BRUNETTI
J-François WOLLBRETT
Claude MULLER
Thierry BESSEY
Philippe GLORIAN
Heidi DEYBACH
Martin DIETRICH
Patricia EBERSOHL
J-François KABUCZ
Thierry MEYER
Aude ZOELLER

Délégués représentés

Sandrine SCHMITT
Camille LANDWERLIN
Pierre KLINGER

Délégués absents :

Philippe BRESCHBUHL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 juillet 2026 à 18 h 30

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Présidente de la CCVM

POINT 5 – FINANCES

5.1. FINANCES – AVENANTS AUX MARCHES

5.1.2. ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE

La société Groupama Grand Est a informé la Communauté de Communes de la Vallée de Munster de la révision des conditions financières de son contrat d'assurance « Flotte automobile ». L'assureur indique que cette évolution est motivée par un déséquilibre technique observé sur le portefeuille des collectivités territoriales, résultant d'une aggravation de la sinistralité au cours des quatre dernières années. Afin de garantir l'équilibre économique du contrat, il propose une augmentation de 10 % de la cotisation, hors mouvements de véhicules, applicable à compter du 1^{er} janvier 2027.

Groupama précise que cette proposition doit être acceptée avant le 1^{er} septembre 2026, faute de quoi le contrat sera résilié à son échéance du 1^{er} janvier 2027.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

D'ACCEPTER la révision tarifaire proposée par Groupama ;

D'AUTORISER la Présidente à signer l'accord correspondant afin de garantir la continuité de la couverture d'assurance du parc automobile communautaire.



Pour extrait certifié conforme,
La Présidente, Denise BUHL

**DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN**

**ARRONDISSEMENT
DE COLMAR**

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
29

en fonction :
29

Procuration :
3

Délégués présents :

Monique HANS
Norbert SCHICKEL
Angelo ROMANO
Jean CIOFI
François GAENTZHIRT
Bernard REINHEIMER
Denise BUHL
René SPENLE
Marie-Agnès SPENLE
Jean-Luc SCHOTT
Pierre DISCHINGER
Pascal LAEMMEL
Audrey LUTZ
Roland GIANI
Carla BRUNETTI
J-François WOLLBRETT
Claude MULLER
Thierry BESSEY
Philippe GLORIAN
Heidi DEYBACH
Martin DIETRICH
Patricia EBERSOHL
J-François KABUCZ
Thierry MEYER
Aude ZOELLER

Délégués représentés

Sandrine SCHMITT
Camille LANDWERLIN
Pierre KLINGER

Délégués absents :

Philippe BRESCHBUHL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 juillet 2026 à 18 h 30

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Présidente de la CCVM

POINT 5 – FINANCES

**5.2. FINANCES – FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE GRIESBACH
ENVELOPPE 2025**

Par décision du bureau du 29 avril 2025, la Communauté de communes de la Vallée de Munster s'est engagée dans une démarche de soutien financier communautaire aux projets d'investissement de ses communes membres par la mise en œuvre d'une politique d'attribution de fonds de concours pour un montant total de 300.000 euros pour la période 2025-2026.

25 projets ont déjà été examinés depuis la mise en place du dispositif. 1 nouveau dossier de demande de subvention complet a été déposé, il convient donc de statuer officiellement sur le montant du fonds de concours à verser.

Commune	Dossier	Projet	Montant du projet HT	FDC 2025-2026 Montant attribué	Montant déjà sollicité	Solde FDC 2025-2026	Autres aides publiques	Total global des aides	Financement communal	FDC attribué	Solde FDC
Griesbach-au-Val	08-2026	Achat tribenne à ridelles	13 350,00 €	13 071,00 €	5 629,84 €	7 441,16 €	0,00 €	50,0%	6 675,00 €	6 675,00 €	766,16 €

Dossiers FDC déjà traités

275 200,34 €

Montant TOTAL 300 000,00 €

281 875,34 € 18 124,66 €

Ces explications apportées,

Vu le règlement de la politique des fonds de concours 2025-2026

Considérant que les crédits ont été inscrits au budget principal 2026

Considérant que le projet présenté dans le tableau ci-dessus est éligible au dispositif des fonds de concours

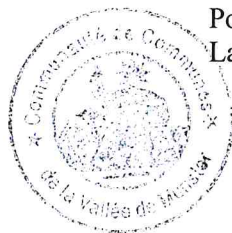
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

D'ATTRIBUER le fonds de concours sollicité par la commune de Griesbach-au-Val pour le projet exposé ci-dessus.

D'AUTORISER Madame la Présidente à réaliser toutes formalités utiles.



Pour extrait certifié conforme,
La Présidente, Denise BUHL

**DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN**

**ARRONDISSEMENT
DE COLMAR**

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
29

en fonction :
29

Procuration :
3

Délégués présents :

Monique HANS
Norbert SCHICKEL
Angelo ROMANO
Jean CIOFI
François GAENTZHIRT
Bernard REINHEIMER
Denise BUHL
René SPENLE
Marie-Agnès SPENLE
Jean-Luc SCHOTT
Pierre DISCHINGER
Pascal LAEMMEL
Audrey LUTZ
Roland GIANI
Carla BRUNETTI
J-François WOLLBRETT
Claude MULLER
Thierry BESSEY
Philippe GLORIAN
Heidi DEYBACH
Martin DIETRICH
Patricia EBERSOHL
J-François KABUCZ
Thierry MEYER
Aude ZOELLER

Délégués représentés

Sandrine SCHMITT
Camille LANDWERLIN
Pierre KLINGER

Délégués absents :

Philippe BRESCHBUHL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 juillet 2026 à 18 h 30

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Présidente de la CCVM

POINT 5 – FINANCES

5.3. FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES

**5.3.1. FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET
GÉNÉRAL 2026**

Pour donner suite à l'obtention d'une subvention d'investissement de la Région Grand EST pour le renouvellement du vidéoprojecteur de l'espace culturel à hauteur de 37 000 €, des dépenses d'investissements sont inscrites pour permettre l'acquisition de la dotation informatique des élus, des travaux de confortation à la déchetterie et de la mise en place du wifi dans le bâtiment du siège.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-458102010-7212 : Opération pour compte de tiers	0.00 €	115 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 458202010-7212 : Opération pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	115 000.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	115 000.00 €	0.00 €	115 000.00 €
R- 1312-317 : Subv. transf. Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	37 000.00 €
R- 1318-7212 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 400.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	49 400.00 €
D-2031-7213 : Frais d'études	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041412-7212 : Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2145-7212 : Construct. ou autre instal. générales, agencements, aménagements	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-7213 : Installations de voirie	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-7213 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21838-020 : Autre matériel informatique	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-7212 : Autres immobilisations corporelles	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	30 000.00 €	72 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	30 000.00 €	194 400.00 €	0.00 €	164 400.00 €
Total Général		194 400.00 €		164 400.00 €

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

DE VOTER la décision modificative N°2 du budget général 2026.

D'AUTORISER Madame la Présidente à réaliser toutes formalités utiles.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente, Denise BUHL



**DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN**

**ARRONDISSEMENT
DE COLMAR**

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
29

en fonction :
29

Procuration :
3

Délégués présents :

Monique HANS
Norbert SCHICKEL
Angelo ROMANO
Jean CIOFI
François GAENTZHIRT
Bernard REINHEIMER
Denise BUHL
René SPENLE
Marie-Agnès SPENLE
Jean-Luc SCHOTT
Pierre DISCHINGER
Pascal LAEMMEL
Audrey LUTZ
Roland GIANTI
Carla BRUNETTI
J-François WOLLBRETT
Claude MULLER
Thierry BESSEY
Philippe GLORIAN
Heidi DEYBACH
Martin DIETRICH
Patricia EBERSOHL
J-François KABUCZ
Thierry MEYER
Aude ZOELLER

Délégués représentés

Sandrine SCHMITT
Camille LANDWERLIN
Pierre KLINGER

Délégués absents :

Philippe BRESCHBUHL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 juillet 2026 à 18 h 30

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Présidente de la CCVM

POINT 5 – FINANCES

5.3. FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES

**5.3.2. FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET
GÉNÉRAL 2026**

À la suite de l'approbation du compte administratif 2025 du budget général de la CCVM, il est nécessaire de mettre en adéquation les résultats provisoires qui avaient été retenus pour l'élaboration budgétaire 2026.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R- 002-01 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €
D-6558-325 : Autres contributions obligatoires	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	20 532.40 €	0.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	20 532.40 €	0.00 €
R- 1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
R- 1312-317 : Subv. transf. Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	532.40 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	532.40 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	20 532.40 €	20 532.40 €
Total Général		0.00 €		20 532.40 €

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

DE VOTER la décision modificative N°3 du budget général 2026.

D'AUTORISER Madame la Présidente à réaliser toutes formalités utiles.



Pour extrait certifié conforme,
La Présidente, Denise BUHL

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
29

en fonction :
29

Procuration :
3

Délégués présents :

Monique HANS
Norbert SCHICKEL
Angelo ROMANO
Jean CIOFI
François GAENTZHIRT
Bernard REINHEIMER
Denise BUHL
René SPENLE
Marie-Agnès SPENLE
Jean-Luc SCHOTT
Pierre DISCHINGER
Pascal LAEMMEL
Audrey LUTZ
Roland GIANTI
Carla BRUNETTI
J-François WOLLBRETT
Claude MULLER
Thierry BESSEY
Philippe GLORIAN
Heidi DEYBACH
Martin DIETRICH
Patricia EBERSOHL
J-François KABUCZ
Thierry MEYER
Aude ZOELLER

Délégués représentés

Sandrine SCHMITT
Camille LANDWERLIN
Pierre KLINGER

Délégués absents :

Philippe BRESCHBUHL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 juillet 2026 à 18 h 30

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Présidente de la CCVM

POINT 6 – ADMINISTRATION GENERALE

6.1. REGLEMENT INTERIEUR DE LA CCVM 2026

Les articles L.5211-1 et suivants du CGCT prévoient que l'obligation d'adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation du conseil communautaire. Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil communautaire, du Bureau et des commissions, dans le respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le projet de règlement intérieur a été transmis aux membres du Conseil communautaire et est dans la continuité du règlement précédent. Une évolution est à noter sur la participation de droit des maires à l'ensemble des commissions de travail et la possibilité pour le maire de déléguer un adjoint pour assister au bureau sans voix délibérative.

Le règlement intérieur entrera en vigueur dès sa transmission au contrôle de légalité et restera applicable jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement à l'occasion du prochain renouvellement général du Conseil communautaire.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

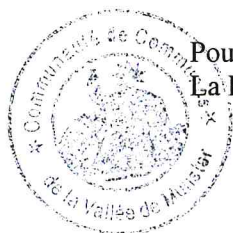
DECIDE :

D'APPROUVER le règlement intérieur du Conseil communautaire annexé à la présente délibération.

DE PRECISER qu'il indique notamment les règles relatives :

- à l'organisation des séances du Conseil communautaire (convocations, ordre du jour, accès aux dossiers, questions orales et écrites, amendements) ;
- au déroulement des séances (publicité des séances, huis clos, présidence, secrétariat, quorum, pouvoirs) ;
- à l'organisation des débats et aux modalités de vote ;
- à l'établissement des procès-verbaux et comptes rendus ;
- à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions intercommunales permanentes et temporaires ;
- à la composition, aux attributions et au fonctionnement du Bureau communautaire ;
- aux modalités de modification et d'application du règlement intérieur.

DE CHARGER Madame la Présidente de réaliser toutes formalités utiles.



Pour extrait certifié conforme,
La Présidente, Denise BUHL

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
29

en fonction :
29

Procuration :
3

Délégués présents :

Monique HANS
Norbert SCHICKEL
Angelo ROMANO
Jean CIOFI
François GAENTZHIRT
Bernard REINHEIMER
Denise BUHL
René SPENLE
Marie-Agnès SPENLE
Jean-Luc SCHOTT
Pierre DISCHINGER
Pascal LAEMMEL
Audrey LUTZ
Roland GIANI
Carla BRUNETTI
J-François WOLLBRETT
Claude MULLER
Thierry BESSEY
Philippe GLORIAN
Heidi DEYBACH
Martin DIETRICH
Patricia EBERSOHL
J-François KABUCZ
Thierry MEYER
Aude ZOELLER

Délégués représentés

Sandrine SCHMITT
Camille LANDWERLIN
Pierre KLINGER

Délégués absents :

Philippe BRESCHBUHL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 juillet 2026 à 18 h 30

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Présidente de la CCVM

POINT 6 – ADMINISTRATION GENERALE

6.2. ELABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE – DEBAT D'OPPORTUNITE

L'article L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. Si le conseil communautaire décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte.

Considérant que les modalités de fonctionnement institutionnel de la Communauté de communes de la Vallée de Munster sont définies par les statuts, le règlement intérieur du Conseil communautaire et les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant toutefois qu'au-delà des règles d'organisation des différentes instances décisionnelles, il apparaît utile **d'engager une réflexion collective sur les valeurs, les principes de gouvernance et les méthodes de travail qui doivent être partagés entre les communes membres et l'intercommunalité** ;

Considérant qu'un pacte de gouvernance pourrait constituer un document de référence permettant de formaliser les engagements communs des élus en matière de dialogue, de transparence, de solidarité territoriale, de coopération entre les communes, de recherche du consensus et de conduite des projets communautaires ;
Considérant que ce document aurait vocation à constituer le fil conducteur de l'action intercommunale tout au long du mandat, en complément des règles de fonctionnement déjà en vigueur ;

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

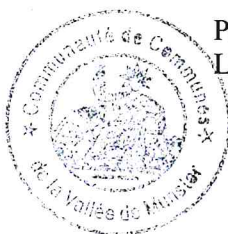
Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat prévu à l'article L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance au sein de la Communauté de communes de la Vallée de Munster.

D'ENGAGER l'élaboration d'un pacte de gouvernance, qui sera soumis à l'avis des conseils municipaux des communes membres puis présenté pour adoption au Conseil communautaire ;

DE CHARGER Madame la Présidente de réaliser toutes formalités utiles



Pour extrait certifié conforme,
La Présidente, Denise BUHL

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
29

en fonction :
29

Procuration :
3

Délégués présents :
Monique HANS
Norbert SCHICKEL
Angelo ROMANO
Jean CIOFI
François GAENTZHIRT
Bernard REINHEIMER
Denise BUHL
René SPENLE
Marie-Agnès SPENLE
Jean-Luc SCHOTT
Pierre DISCHINGER
Pascal LAEMMEL
Audrey LUTZ
Roland GIANI
Carla BRUNETTI
J-François WOLLBRETT
Claude MULLER
Thierry BESSEY
Philippe GLORIAN
Heidi DEYBACH
Martin DIETRICH
Patricia EBERSOHL
J-François KABUCZ
Thierry MEYER
Aude ZOELLER

Délégués représentés
Sandrine SCHMITT
Camille LANDWERLIN
Pierre KLINGER

Délégués absents :
Philippe BRESCHBUHL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 juillet 2026 à 18 h 30

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Présidente de la CCVM

POINT 6 – ADMINISTRATION GENERALE

**6.3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCVM AUPRES
DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE MUNSTER**

L'Office de Tourisme de la Vallée de Munster, association de droit local créée en 2003, a engagé une révision de ses statuts afin de faire évoluer sa gouvernance et de l'adapter aux enjeux actuels.

Jusqu'à présent, le Conseil d'administration était composé de trois collèges de neuf membres chacun :

- un collège des élus désignés par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster ;
- un collège des socio-professionnels directement liés au tourisme ;
- un collège des socio-professionnels cotisants dont l'activité est indirectement liée au tourisme.

Cette organisation, associée à des règles de quorum exigeantes, a parfois rendu difficile la tenue des réunions du Conseil d'administration.

Afin de garantir une représentation plus équilibrée des acteurs du territoire et de faciliter le fonctionnement de l'association, une révision des statuts a été présentée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2026.

Les principales évolutions consistent notamment à :

- créer un collège des élus composé des seize maires de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, chacun accompagné d'un suppléant, ainsi que d'un représentant du Parc naturel régional des Ballons des Vosges et d'un représentant du Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne ;
- créer un collège composé de douze à vingt représentants des acteurs socio-professionnels du territoire.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette Assemblée générale extraordinaire, une seconde Assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 8 juillet 2026 afin d'approuver définitivement ces modifications statutaires. Les nouveaux statuts sont annexés à la présente délibération.

L'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts implique la constitution du collège des élus. Il appartient donc à la Communauté de communes de désigner les représentants appelés à siéger au Conseil d'administration de l'Office de Tourisme de la Vallée de Munster.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

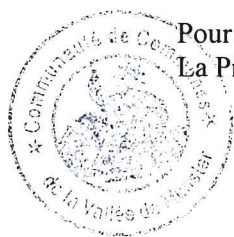
DE NE PAS RECOURIR au scrutin secret pour la désignation des représentants au Conseil d'administration de l'Office de Tourisme de la Vallée de Munster et de procéder au vote à main levée ;

DE DÉSIGNER les représentants de la Communauté de Communes appelés à siéger au Conseil d'administration de l'Office de Tourisme de la Vallée de Munster comme suit :

Représentants de la CCVM au Conseil d'administration de l'OTVM

Commune	Titulaire	Suppléant-e
Breitenbach	Monique HANS	Marie-Christine BARRET
Eschbach au Val	Norbert SCHICKEL	Christine Debrouwer
Griesbach au Val	Angelo ROMANO	Sandra CHERREY
Gunsbach	Jean CIOFI	Maud FLESCH
Hohrod	François GAENTZHIRT	Jérôme MADHER
Luttenbach sur Munster	Bernard REINHEIMER	André HAEBERLE
Metzeral	Denise BUHL	Régine ZINGLE
Mittlach	Agnès SPENLE	Guillaume DURR
Muhlbach sur Munster	Jean-Luc SCHOTT	Martine METTAUER-SENGELE
Munster	Pierre DISCHINGER	Roland GIANTI
Sondernach	Thierry BESSEY	Stéphanie FLORY
Soultzbach les Bains	Philippe GLORIAN	Paul IMHOFF
Soultzeren	Philippe BRESCHBUHL	Heidi DEYBACH
Stosswihr	Martin DIETRICH	Patricia EBERSOHL
Wasserbourg	Jean-François KABUCZ	Muriel KAUFFMANN
Wihr au Val	Thierry MEYER	Aude ZOELLER

D'AUTORISER Madame la Présidente à réaliser toutes formalités utiles à l'exécution de la présente.



Pour extrait certifié conforme,
La Présidente, Denise BUHL

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
29

en fonction :
29

Procuration :
3

Délégués présents :

Monique HANS
Norbert SCHICKEL
Angelo ROMANO
Jean CIOFI
François GAENTZHIRT
Bernard REINHEIMER
Denise BUHL
René SPENLE
Marie-Agnès SPENLE
Jean-Luc SCHOTT
Pierre DISCHINGER
Pascal LAEMMEL
Audrey LUTZ
Roland GIANTI
Carla BRUNETTI
J-François WOLLBRETT
Claude MULLER
Thierry BESSEY
Philippe GLORIAN
Heidi DEYBACH
Martin DIETRICH
Patricia EBERSOHL
J-François KABUCZ
Thierry MEYER
Aude ZOELLER

Délégués représentés

Sandrine SCHMITT
Camille LANDWERLIN
Pierre KLINGER

Délégués absents :

Philippe BRESCHBUHL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 juillet 2026 à 18 h 30

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Présidente de la CCVM

POINT 6 – ADMINISTRATION GENERALE

6.4. COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA CCVM

Il est rappelé que lors du conseil communautaire du 12 mai 2026, il a été décidé par le conseil de créer 5 commissions pour travailler sur les dossiers et les projets de la CCVM. Les conseillers communautaires et communaux ont été invités à s'inscrire. Madame la Présidente propose l'inscription des maires dans chaque commission afin qu'ils puissent être parfaitement informés de tous les dossiers de la Communauté de Communes.

La réglementation prévoit une élection au scrutin secret sauf si l'organe délibérant décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Après accord unanime des membres de l'assemblée, il est procédé au vote à main levée.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

DE NOMMER les candidats aux différentes commissions thématiques intercommunales suivants :

Culture – Jeunesse – Vie associative et scolaire – Convention Territoriale Globale – Politique linguistique

Nom Prénom	Commune	Nom Prénom	Commune
HANS Monique	BREITENBACH	FLESCHE Laetitia	MUNSTER
DIETRICH Martin	STOSSWIHR	GIANTI Roland	MUNSTER
DEL NEGRO Virginie	BREITENBACH	GILLET Floriane	MUNSTER
GRABENSTAETTER Patrice	BREITENBACH	LANDWERLIN Camille	MUNSTER
LACHENMAIER Véronique	BREITENBACH	LEONE Hajer	MUNSTER
JAEGLE Laurence	ESCHBACH	MULLER Claude	MUNSTER
SCHICKEL Norbert	ESCHBACH	TANG Camille	MUNSTER
AUDOUIN Sophie	GRIESBACH	WOLLBREIT Jean-François	MUNSTER
ROMANO Angelo	GRIESBACH	BARRE Marie	SONDERNACH
CIOFI Jean	GUNSBACH	BESSEY Thierry	SONDERNACH
DIERSTEIN-MULLER Francine	HOHROD	HADJIMANOLIS Claire	SONDERNACH
GAENTZHIRT François	HOHROD	MARCHAL Emmanuelle	SONDERNACH
REINHEIMER Bernard	LUTTENBACH	BRESCHBUHL Philippe	SOULTZEREN
SPIESER Sophie	METZERAL	COURAULT Fabrice	SOULTZEREN
MARTINEAU Caroline	MITTLACH	EBERSOHL Patricia	STOSSWIHR
SPENLE Marie-Agnès	MITTLACH	KLEE Philippe	STOSSWIHR
KEMPF Jean-Claude	MUHLBACH	KABUCZ Jean-François	WASSERBOURG
METTAUER-SENGELE Martine	MUHLBACH	VOINSON Michel	WASSERBOURG
SCHOTT Jean-Luc	MUHLBACH	HIBON Ludvine	WIHR AU VAL
BRUNETTI Carla	MUNSTER	MEYER Thierry	WIHR AU VAL
DISCHINGER Pierre	MUNSTER		

Économie – Agriculture – Emploi – Mobilité – Habitat et aménagement de l'espace

Nom Prénom	Commune	Nom Prénom	Commune
DISCHINGER Pierre	MUNSTER	CHAPOT Jean-Daniel	MUNSTER
BRESCHBUHL Philippe	SOULTZEREN	COINDEAU-WALTHER Mathilde	MUNSTER
CLAUDEPIERRE Marie-Claude	BREITENBACH	FELTZ Stéphane	MUNSTER
GRABENSTAETTER Patrice	BREITENBACH	GRONDIN Nathalie	MUNSTER
HANS Monique	BREITENBACH	KLINGER Pierre	MUNSTER
BOURLA David	ESCHBACH	LUTZ Audrey	MUNSTER
SCHICKEL Norbert	ESCHBACH	PARMENTIER Céline	MUNSTER
BAEDER Eric	GRIESBACH	SCHALLER Leila	MUNSTER
ROMANO Angelo	GRIESBACH	SONNENBURG Ulrich	MUNSTER
WALZER Julien	GRIESBACH	ZAHNER Martine	MUNSTER
CIOFI Jean	GUNSBACH	BESSEY Thierry	SONDERNACH
GAENTZHIRT François	HOHROD	FLORY Stéphanie	SONDERNACH
POGGIO Manuela	HOHROD	MATTER Michel	SONDERNACH
MARANZANA Olivier	LUTTENBACH	DIETRICH Marc	SOULTZEREN
REINHEIMER Bernard	LUTTENBACH	KEMPF Roseline	SOULTZEREN
ACKER Maud	METZERAL	DIETRICH Martin	STOSSWIHR
HIRSCHY Christian	METZERAL	CLAUDE Olivier	WASSERBOURG
SPENLE Marie-Agnès	MITTLACH	KABUCZ Jean-François	WASSERBOURG
HUNZINGER Mathieu	MUHLBACH	BILLOTTE Romuald	WIHR AU VAL
KEMPF Jean-Claude	MUHLBACH	FOUREL Vincent	WIHR AU VAL
SCHOTT Jean-Luc	MUHLBACH	MEYER Thierry	WIHR AU VAL

Développement touristique et Maison du Fromage

Nom Prénom	Commune	Nom Prénom	Commune
DIETRICH Martin	STOSSWIHR	FELTZ Stéphane	MUNSTER
BARRET Marie-Christine	BREITENBACH	GIANTI Roland	MUNSTER
HANS Monique	BREITENBACH	KLINGER Pierre	MUNSTER
DIETRICH Jean-Jacques	ESCHBACH	LANDWERLIN Camille	MUNSTER
SCHICKEL Norbert	ESCHBACH	MULLER Claude	MUNSTER
SCHIRA Michèle	ESCHBACH	SCHMITT Sandrine	MUNSTER
GRAMPP Patricia	GRIESBACH	ZAHNER Martine	MUNSTER
ROMANO Angelo	GRIESBACH	BESSEY Thierry	SONDERNACH
WALZER Julien	GRIESBACH	FLORY Stéphanie	SONDERNACH
CIOFI Jean	GUNSBACH	HADJIMANOLIS Claire	SONDERNACH
FLESCHE Maud	GUNSBACH	JAEGLE Anne	SONDERNACH
LITZLER Gilbert	GUNSBACH	MATTER Michel	SONDERNACH
GAENTZHIRT François	HOHROD	BRESCHBUHL Philippe	SOULTZEREN
MADHER Jérôme	HOHROD	KEMPF Roseline	SOULTZEREN
REINHEIMER Bernard	LUTTENBACH	KLEE Philippe	STOSSWIHR
ZINDT Michelle	LUTTENBACH	CLAUDE Olivier	WASSERBOURG
STOEHR Ophélie	METZERAL	KABUCZ Jean-François	WASSERBOURG
ZINGLE Régine	METZERAL	MENEGHIN Gilles	WASSERBOURG
SPENLE Marie-Agnès	MITTLACH	CARCELLE Ludvine	WIHR AU VAL
HUNZINGER Mathieu	MUHLBACH	MEYER Adrien	WIHR AU VAL
SCHOTT Jean-Luc	MUHLBACH	MEYER Thierry	WIHR AU VAL
BRUNETTI Carla	MUNSTER	SCHOENHEITZ Dominique	WIHR AU VAL
DISCHINGER Pierre	MUNSTER		

Accusé de réception en préfecture
068-246800585-2026-03-08-64-DE
Date de télétransmission : 03/08/2026
Date de réception préfecture : 03/08/2026

Environnement – Développement durable et gestion des déchets

Nom Prénom	Commune	Nom Prénom	Commune
KABUCZ Jean-François	WASSERBOURG	FELTZ Stéphane	MUNSTER
GRABENSTAETTER Patrice	BREITENBACH	GILLET Floriane	MUNSTER
HANS Monique	BREITENBACH	KLINGER Pierre	MUNSTER
SCHICKEL Norbert	ESCHBACH	LUTZ Audrey	MUNSTER
SISSLER Jean	ESCHBACH	SCHAEER Julien	MUNSTER
MOREL Jean-Jacques	GRIESBACH	VALENTIN Samuel	MUNSTER
ROMANO Angelo	GRIESBACH	BESSEY Thierry	SONDERNACH
BESSON Alice	GUNSBACH	FLORY Stéphanie	SONDERNACH
CIOFI Jean	GUNSBACH	HADJIMANOLIS Claire	SONDERNACH
GAENTZHIRT François	HOHRD	MARCHAL Emmanuelle	SONDERNACH
OTTER Pierre	HOHRD	BRESCHBUHL Philippe	SOULTZEREN
REINHEIMER Bernard	LUTTENBACH	DIETRICH Marc	SOULTZEREN
FLAMMANN Monique	METZERL	DIETRICH Martin	STOSSWIHR
SPENLE René	METZERL	BILLOTTE Romuald	WIHR AU VAL
JAEGLE Francis	MITTLACH	ERTLE Claude	WIHR AU VAL
SPENLE Marie-Agnès	MITTLACH	HIBON Ludvine	WIHR AU VAL
SCHOTT Jean-Luc	MUHLBACH	KAUFFMANN Christophe	WIHR AU VAL
DISCHINGER Pierre	MUNSTER	MEYER Thierry	WIHR AU VAL

Patrimoine bâti – Travaux et piscine

Nom Prénom	Commune	Nom Prénom	Commune
BESSEY Thierry	SONDERNACH	DISCHINGER Pierre	MUNSTER
FRIEDERICH Murielle	BREITENBACH	FELTZ Stéphane	MUNSTER
HANS Monique	BREITENBACH	GIANTI Roland	MUNSTER
MEYER Jean-Martin	BREITENBACH	GRONDIN Nathalie	MUNSTER
DE BROUWER Christine	ESCHBACH	SCHALLER Leila	MUNSTER
SCHICKEL Norbert	ESCHBACH	SCHMITT Sandrine	MUNSTER
SCHIRA Michèle	ESCHBACH	ZAHNER Martine	MUNSTER
ROMANO Angelo	GRIESBACH	BISCH Victor	SONDERNACH
CIOFI Jean	GUNSBACH	HAUDY Daniel	SONDERNACH
FRITSCH Charles	HOHRD	LEISSER Frédéric	SONDERNACH
GAENTZHIRT François	HOHRD	BRESCHBUHL Philippe	SOULTZEREN
SAUMON Maxime	HOHRD	DIETRICH Marc	SOULTZEREN
HEBINGER Marianne	METZERL	THIERY Cédric	SOULTZEREN
SPENLE René	METZERL	DIETRICH Martin	STOSSWIHR
DURR Guillaume	MITTLACH	KABUCZ Jean-François	WASSERBOURG
SPENLE Marie-Agnès	MITTLACH	BADIER Marie-Aude	WIHR AU VAL
SCHOTT Jean-Luc	MUHLBACH	MEYER Thierry	WIHR AU VAL
COINDEAU-WALTHER Mathilde	MUNSTER	ZOELLER Aude	WIHR AU VAL



Pour extrait certifié conforme,
La Présidente, Denise BUHL

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
29

en fonction :
29

Procuration :
3

Délégués présents :

Monique HANS
Norbert SCHICKEL
Angelo ROMANO
Jean CIOFI
François GAENTZHIRT
Bernard REINHEIMER
Denise BUHL
René SPENLE
Marie-Agnès SPENLE
Jean-Luc SCHOTT
Pierre DISCHINGER
Pascal LAEMMEL
Audrey LUTZ
Roland GIANTI
Carla BRUNETTI
J-François WOLLBRETT
Claude MULLER
Thierry BESSEY
Philippe GLORIAN
Heidi DEYBACH
Martin DIETRICH
Patricia EBERSOHL
J-François KABUCZ
Thierry MEYER
Aude ZOELLER

Délégués représentés

Sandrine SCHMITT
Camille LANDWERLIN
Pierre KLINGER

Délégués absents :

Philippe BRESCHBUHL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 juillet 2026 à 18 h 30

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Présidente de la CCVM

POINT 6 – ADMINISTRATION GENERALE

6.5. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE LA DSP DE LA CHAMBRE FUNERAIRE INTERCOMMUNALE

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster a conclu un contrat de délégation de service public (DSP) avec la société FUNECAP EST / Pompes Funèbres de la Vallée de Munster pour exploiter la chambre funéraire intercommunale de 2019 à 2029.

Conformément à l'article 17 dudit contrat et suivant les textes réglementaires en vigueur au moment de la passation, le rapport annuel d'activités doit être fourni par le délégataire. Il comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service. Il permet en outre d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Pour l'année de réalisation 2025, le rapport montre un chiffre d'affaires en hausse (+18%) après 2 années consécutives de baisse. Le nombre de corps admis en chambre funéraire intercommunale reste stable. Le poste de dépense « eau/gaz/EDF » demeure élevé et reste donc impactant.

Le délégataire joint déjà en annexe les 2 habilitations préfectorales renouvelées et délivrées en avril 2026.

Conformément à la clause de revalorisation de la grille tarifaire précisée dans l'article 10 du contrat de DSP, le délégataire soumet sa proposition de tarifs révisés en annexe 4 de son rapport :

Prestation	HT	TVA	TTC
La location du laboratoire	28,25 €	20%	33,90 €
La location d'un salon pour cérémonie (15 personnes)	28,25 €	20%	33,90 €
L'admission en chambre funéraire - de 20h30 à 7h et 17h30 à 20h30 les jours fériés	84,76 €	20%	101,71 €
L'admission en chambre funéraire - de 7h à 9h, de 12h à 14h et de 17h30 à 20h30 les jours fériés	70,63 €	20%	84,76 €
L'admission en chambre funéraire - de 9h à 12h et de 14h à 17h30	57,44 €	20%	68,94 €
Le séjour en cellule réfrigérée, 3 jours	147,82 €	20%	177,43 €
Le jour supplémentaire en cellule réfrigérée	28,25 €	20%	33,90 €

Ces explications apportées,
VU l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
VU le rapport de DSP de l'année 2025 relatif à la gestion de la chambre funéraire intercommunale transmis par le délégataire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport du délégataire relatif à la gestion de la chambre funéraire intercommunale au titre de l'exercice 2025 ;
D'AUTORISER le délégataire à appliquer la grille de tarifs révisés avec les centimes arrondis à la dizaine à compter du 14 août 2026.

Pour extrait certifié conforme,
 La Présidente, Denise BUHL

